



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP Externe

Section : Génie civil

Option : équipements techniques, énergie

Session 2024

Rapport de jury présenté par :

Sophie PYSNIAK présidente du jury, Inspectrice de l'Éducation nationale

Sommaire

- 1 - Textes officiels de références
- 2 - Organisation du concours
 - Les épreuves d'admissibilité*
 - Les épreuves d'admission*
- 3 - Statistiques
- 4 - La 1^{ère} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire
- 5 - La 2^{nde} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire appliquée
- 6 - La 1^{ère} épreuve d'admission : épreuve de leçon
- 7 - La 2^{nde} épreuve d'admission : épreuve d'entretien avec le jury
- 8 - Conclusion

Remerciements

Le lycée César Baggio de Lille a accueilli les épreuves d'admission de cette session 2024.

Les membres du jury tiennent à remercier le proviseur du lycée et ses directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, ses collaborateurs et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

1 Textes officiels de références

[Les textes officiels de référence sur les concours de recrutement d'enseignants](#) sont disponibles sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Le BOEN n°2 du 12 janvier 2012 traitant de l'organisation pour [les candidats présentant un handicap](#) est également consultable sur le site du ministère.

2 Organisation du concours

[L'arrêté du 25 janvier 2021](#) fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel - NOR : MENH2033187A

Le concours est composé de deux épreuves d'admissibilité et de deux épreuves d'admission.

Les épreuves d'admissibilité

La première épreuve « Épreuve écrite disciplinaire » a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours.

L'épreuve se base sur un support technique dans lequel des problématiques sont proposées et pour lesquels les fondamentaux scientifiques et techniques sont nécessaires afin de pouvoir les résoudre ou les analyser. Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 5 heures.

La deuxième épreuve d'admissibilité est une épreuve écrite disciplinaire appliquée. Elle a pour but de vérifier la capacité du candidat à élaborer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique. Le thème est proposé par le jury ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation). Cette épreuve se fait à partir d'un dossier technique caractéristique de l'option choisie, fourni au candidat, et comportant les éléments nécessaires à l'étude. Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 5 heures.

L'obtention d'une note inférieure ou égale à 5/20 à cette épreuve est éliminatoire.

Les épreuves d'admission

La **première épreuve** d'admission est une épreuve pratique et orale de leçon.

Cette épreuve, de coefficient 5, dure 6 heures et se décompose ainsi :

- Des travaux pratiques encadrés (durée 4 heures)
- Une préparation de l'exposé (1 heure)
- Un exposé devant le jury (30 minutes maximum)
- Un entretien avec le jury (30 minutes)

La finalité de cette épreuve est la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et l'option du concours.

Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire : mener une opération de maintenance corrective (diagnostic et intervention) et une opération de maintenance améliorative (définition d'une solution et intervention) ainsi que la maîtrise de compétences pédagogiques.

L'exploitation pédagogique, attendue, est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel donnée. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques. Elle permet au jury d'appréhender les compétences du candidat dans la transposition pédagogique des travaux réalisés dans la première partie de l'épreuve.

Les travaux pratiques réalisés pendant la première partie de l'épreuve sont évalués par une note sur 10 points. L'exposé et l'entretien avec le jury sont évalués par une note sur 10 points.

La **deuxième épreuve** d'admission est une épreuve orale d'entretien avec le jury.
Cette épreuve, de coefficient 3, a une durée de 35 minutes.

Le candidat doit transmettre une fiche individuelle de renseignements FIR à destination du jury, concernant ses diplômes/certifications et son parcours personnel et professionnel.

L'épreuve porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Première partie d'une durée de quinze minutes :

Présentation orale et sans support du candidat (durée cinq minutes maximum) des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours. (Valorisation des travaux de recherche, des enseignements suivis, des stages, de l'engagement associatif ou des périodes de formation à l'étranger).

Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

Deuxième partie d'une durée de vingt minutes :

Deux mises en situation professionnelles, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, sont présentées oralement au candidat. Chaque situation donne lieu à un échange de 10 minutes avec le jury.

L'échange doit permettre au jury d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- S'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public ;
- Faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

L'obtention de la note 0/20 à l'une des deux épreuves d'admission est éliminatoire.

3 Statistiques

Session 2024	CAPLP	CAFEP	Total
Nombre de postes	18	0	18
Nombre d' inscrits	63	0	63
Nombre de candidats ayant composé	Épreuve écrite disciplinaire : 20 Épreuve écrite disciplinaire appliquée : 20		
Nombre de candidats admissibles	16	0	16
Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission	14	0	14
Nombre de candidats admis	10	0	10
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire	0	0	0

4 La 1^{ère} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire

L'étude porte sur les installations techniques d'un équipement sportif du Gard (30), d'une commune située à 350 m d'altitude.

Structure de l'épreuve

PARTIE 1 : Étude thermique du bâtiment

Une analyse du schéma de principe est toujours présente et a été plutôt bien traitée cette année.

PARTIE 2 : Étude des générateurs de chaleur

Certains candidats n'ont pas du tout traité cette partie. C'est dommageable pour de futurs enseignants susceptibles d'intervenir sur des installations de froid comme de chaud.

PARTIE 3 : Étude du traitement d'air de la halle

Trop de candidats ne maîtrisent pas les connaissances de base.

Les candidats ont très peu répondu aux questions calculatoires. Cela fait pourtant totalement partie de la formation des apprenants.

PARTIE 4 : Étude hydraulique

Les dernières parties sur l'hydraulique et l'équilibrage de réseaux, plus calculatoire et exploitant différents abaques a été plus compliquée pour les candidats.

PARTIE 5 : Étude des circuits électriques

Très peu de candidats ont traité cette partie.

Il est rappelé que, quel que soit l'option dans laquelle les candidats sont susceptibles d'enseigner, la régulation et l'électricité sont incontournables.

Il est notamment indispensable de connaître la fonction de base des différents matériels, de savoir tracer un diagramme fonctionnel de régulation et de savoir raccorder un régulateur.

Commentaire du jury

Rappel : Le sujet est composé de 5 parties indépendantes.

Le jury a été sensible à la qualité de la présentation et à la rédaction des documents mais regrette également le non-respect des consignes par certains candidats : « chaque partie devait être traitée sur une copie différente et classée »

Le sujet est composé des 5 parties indépendantes pour lesquelles une analyse fine des documents ressources permettait de résoudre une grande partie des questions posées.

Beaucoup de questions ne sont pas traitées. Certains candidats affichent de réelles difficultés calculatoires, ce qui questionne à ce niveau de recrutement.

Les réponses se font moins nombreuses et de moins en moins précises au fur et à mesure des questions. Si les questions se suivent, elles restent toutefois indépendantes les unes des autres, c'est pourquoi le jury conseille aux candidats de se pencher sur chacune des questions afin de valoriser au maximum ses compétences.

Il est essentiel de travailler tous les champs technologiques car il est surprenant de voir des parties entières non traitées. En effet, les premières questions de chaque partie sont abordables par tous les candidats.

Le jury rappelle que le concours est pluridisciplinaire et s'intéresse aux trois baccalauréats professionnels : ICCER, MEE et MFER. Toutes les spécificités doivent donc être maîtrisées par les candidats.

Conseils aux futurs candidats

Le jury conseille aux futurs candidats de bien lire l'ensemble des parties qui sont proposées. Bien que certaines problématiques semblent parfois difficiles à traiter de prime abord, les sujets sont conçus pour permettre leur traitement de façon guidée.

Enfin, le jury attire l'attention des candidats sur le soin à apporter à la copie. Il est attendu d'un futur enseignant une capacité à rédiger de manière claire et lisible.

Résultats

Notes obtenues par les candidats sur l'épreuve écrite disciplinaire	Moyenne	7,35 /20
	Note mini	1,13 / 20
	Note maxi	13,25 / 20

5 La 2nde épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire appliquée

Structure de l'épreuve

Partie 1 : Le métier du professorat

Partie 2 : Maitriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Partie 3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Partie 4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Partie 5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Etude technique

L'étude technique n'a pas pour but de reprendre les objectifs de la première épreuve (analyse d'un problème technique), mais elle vise à aider le candidat à s'approprier le contenu technique du dossier proposé afin d'en faciliter son exploitation pédagogique.

Partie pédagogique

De nombreux documents réponses étaient fournis pour faciliter l'analyse, les candidats les ont partiellement remplis.

Les candidats ont su exploiter les documents ressources mis à disposition, néanmoins certains ne savent pas contextualiser ni donner des objectifs clairement définis à leurs séances ou séquences.

Commentaire du jury

De manière générale, le jury a apprécié la clarté des copies et le soin apporté par les candidats à la syntaxe et à la bonne utilisation du vocabulaire. Le jury constate que la grande majorité des candidats s'est préparée de manière satisfaisante à cette épreuve. On peut toutefois regretter que les parties soient traitées inégalement.

Les notes les plus faibles sont souvent associées à un manque de connaissances techniques et à une difficulté à se projeter dans le rôle d'enseignant. La compréhension et l'exploitation d'un référentiel reste un élément essentiel pour extraire les informations utiles (compétences professionnelles, indicateurs de performance, savoirs technologiques, etc.) et les exploiter dans l'élaboration d'un acte pédagogique.

Conseils aux futurs candidats

Le vocabulaire inhérent à la fonction de professeur et à la didactique doit être connu des futurs candidats. Il est indispensable que les candidats sachent lire et exploiter un référentiel de formation en termes d'identification des compétences professionnelles, de compétences détaillées, d'indicateur de performance, de savoirs technologiques associés en réponse à une activité et tâche(s) définies par la problématique. Il ne s'agit pas de mémoriser de tels documents mais plutôt d'en comprendre l'organisation afin d'en extraire rapidement les éléments permettant de cadrer les activités pédagogiques.

La connaissance de divers moyens pédagogiques mobilisables par un enseignant (outils numériques, évaluations courtes sous forme de quizz, tests à distance, etc.) permet la formulation de propositions pédagogiques adaptées. Enfin, le jury recommande aux futurs candidats de parfaire leurs connaissances sur les nouvelles modalités d'enseignement (hybridation, co-intervention, projet, aide personnalisée) liées à la réforme du lycée professionnel.

Résultats

Notes obtenues par les candidats sur l'épreuve écrite disciplinaire appliquée	Moyenne	10,72 /20
	Note mini	5,30 / 20
	Note maxi	13,70 / 20

6 La 1^{ère} épreuve d'admission : épreuve de leçon

Le sujet proposé au candidat est associé à un système énergétique, utilisé dans le cadre des enseignements professionnels en baccalauréat ICCER, MFER ou MEE.

Un ordinateur portable, sans connexion internet, équipé de logiciels de bureautique est à la disposition de chaque candidat durant toute l'épreuve. Il leur est tout de même demandé d'avoir une trousse, une calculatrice ainsi qu'une règle. Nous rappelons que les téléphones portables ainsi que les clés USB ne sont pas autorisés.

Les candidats peuvent intervenir sur des systèmes différents de leurs profils professionnels. Cependant, ils ont réussi, en majorité, à s'adapter aux systèmes proposés.

La non-maitrise du système n'est pas pénalisante si le candidat est capable de transposer ses connaissances d'un système à un autre. Ainsi, la plupart d'entre eux a été capable d'exploiter une documentation technique et de mener une campagne de mesures dans les règles de l'art.

Le candidat doit maîtriser les compétences de réalisation de façonnage dans l'ensemble des domaines du chauffage, de la ventilation et de la climatisation (CVC).

Commentaire du jury

Les quelques candidats en difficultés souffraient d'un manque de préparation à cette épreuve. Le questionnement mobilise des connaissances scientifiques et techniques de base.

Le jury constate que le contenu des séances pédagogiques proposées est souvent très, voire trop ambitieux. Il ressort parfois que les exigences attendues par les candidats sont plutôt personnelles alors qu'elles devraient être en cohérence avec le référentiel et basées sur le contexte professionnel énoncé dans le sujet du TP.

L'objectif n'est pas toujours présenté et parfois non conforme à celui du sujet. Les démarches pédagogiques sont régulièrement confuses. Les investigations faites lors du TP sont insuffisamment exploitées.

Le jury regrette que la séance présentée ne soit pas toujours inscrite dans une séquence pédagogique ni même dans un plan de formation. La présentation des évaluations avec leur niveau d'exigence n'est pas assez explorée.

Le temps disponible pour l'exposé est rarement utilisé dans sa totalité (30 minutes). Comme il est indiqué dans le sujet, il est recommandé au candidat d'exposer les résultats de leurs investigations de la partie T.P. Certains candidats ne mettent pas suffisamment en valeur leur aptitude à la communication, les présentations sont parfois ternes et peu dynamiques. Le jury recommande de soigner la présentation quel que soit le format. Cet exercice doit être préparé, en s'entraînant à réaliser un diaporama dans les conditions prescrites de l'épreuve.

Certains candidats présentent des documents comportant un nombre de fautes d'orthographe difficilement acceptable pour un concours de recrutement de cadre A du système éducatif.

Conseils aux futurs candidats

Concernant la réalisation des travaux pratiques encadrés, le jury conseille aux futurs candidats de mieux structurer la démarche d'analyse et de mieux appréhender le rôle des différents instruments et appareils de mesures.

Pour renforcer l'aide aux candidats dans leur préparation, le jury propose de préciser les attendus essentiels lors de l'exposé :

▶ Contenu pédagogique de l'exposé

- Explicitation de la démarche méthodologique, description et justification de l'organisation de la séquence de formation élaborée ;
- Identification des objectifs de formation de la séquence et identification des connaissances et des compétences mobilisées ;
- Exploitation des informations, des données et des résultats issus des activités ou des investigations conduites au cours des travaux pratiques ;
- Évaluation des compétences.

▶ Présentation et entretien

- Élaboration de documents de qualité pour présenter la séquence et la partie significative de la séance ;
- Expression orale adaptée pour présenter la séquence et la partie significative d'une séance de formation ;
- Explications et justifications des choix de nature didactique et pédagogique ;
- Prise en compte de la diversité des élèves.

Résultats

Notes obtenues par les candidats sur la réalisation de travaux pratiques encadrés	Moyenne	6,60 / 10
	Note mini	3,2 / 10
	Note maxi	9,8 / 10
Notes obtenues par les candidats sur la soutenance	Moyenne	4,58 / 10
	Note mini	0,8 / 10
	Note maxi	9,8 / 10
Notes obtenues par les candidats sur l'ensemble de l'épreuve	Moyenne	11,17 / 20
	Note mini	4 / 20
	Note maxi	19,50 / 20

7 La 2nde épreuve d'admission : épreuve d'entretien avec le jury

L'épreuve permet de mesurer la manière dont le candidat se projette (ou non) dans le métier en termes de posture professionnelle. Elle est également révélatrice des valeurs portées par le candidat, de sa déontologie, de son éthique professionnelle et de la connaissance de ses droits et obligations en tant que fonctionnaire de l'Etat. Cette épreuve sollicite, au-delà des aptitudes disciplinaires, les compétences transversales essentielles à l'exercice du métier d'enseignant.

Commentaires du jury

Cette épreuve est révélatrice de la posture professionnelle du candidat mais aussi de son éthique, sa déontologie et ses futurs réflexes professionnels. Cette épreuve sollicite les compétences professionnelles transversales essentielles à l'exercice du métier d'enseignant. De manière générale, les candidats ont bien appréhendé le format de l'épreuve mais elle reste insuffisamment préparée pour un nombre significatif d'entre eux.

Concernant la première partie de l'épreuve, le jury constate que la majorité des candidats présentent leur parcours de façon chronologique sans mettre suffisamment en évidence la projection de leur(s) expérience(s) dans l'exercice du métier d'enseignant. Les motivations présentées par les candidats sont souvent succinctes.

Concernant la deuxième partie de l'épreuve, le jury constate avec satisfaction que les mises en situation sont, dans l'ensemble, bien comprises par les candidats. Les réponses apportées montrent, pour la plupart, le bon sens et le pragmatisme des candidats. Toutefois, le jury constate parfois une analyse trop succincte des situations professionnelles. Peu de candidats parviennent à mettre en évidence les valeurs de la République et les exigences attendues d'un fonctionnaire en regard des situations professionnelles exposées. Les ressources et les partenaires (internes et externes à l'établissement scolaire) sont trop peu connus, beaucoup de candidats formulent des réponses dont le périmètre se limite à la classe ou au plateau technique.

Conseils aux futurs candidats

Concernant la première partie de l'épreuve, le jury recommande aux futurs candidats de sortir d'une description purement chronologique du parcours déjà décrit sur la FIR. Il est conseillé aux candidats de se projeter dans le métier d'enseignant afin de mettre en évidence leurs expériences transposables et d'explicitier la façon dont cette transposition est envisagée. Enfin, le jury recommande aux candidats d'approfondir leur motivation pour éviter des réponses consensuelles.

Les candidats doivent préparer sérieusement la première partie de l'épreuve en :

- Préparant le temps de présentation personnelle de 5 minutes ;
- Mettant en avant leurs motivations à devenir enseignant.

L'échange de 10 minutes qui suit doit permettre d'éclaircir et développer certains points de la présentation.

Pour la deuxième partie de l'épreuve, le jury recommande aux futurs candidats de consulter et de s'approprier les différentes ressources à disposition du public sur les différents sites institutionnels. L'identification des valeurs de la République concernées par les mises en situations proposées restent un élément d'analyse primordial pour déterminer des actions possibles.

Pour la deuxième partie de l'épreuve, une connaissance approfondie des différents acteurs d'un établissement scolaire et de leurs liens est indispensable (inspecteur, proviseur, adjoints, secrétaire général, DDFPT, conseiller principal d'éducation, infirmière, psychologue, assistante sociale, professeur principal, personnels d'entretien et technique...).

Lorsque la mise en situation est lue au candidat, il doit la reformuler afin d'éviter tout malentendu avec le jury, puis exposer les actions qu'il met en œuvre :

- immédiatement,
- à la fin de la séance,
- à moyen et long terme

Puis il présente les différentes actions de prévention qu'il serait possible de mettre en œuvre dans l'établissement afin d'éviter et/ou anticiper un retour du problème.

Même si le jury regrette la désinvolture de certains candidats, cette épreuve s'est bien déroulée. La plupart des candidats ont réagi positivement et avec bienveillance aux situations présentées. C'est en général la méconnaissance des institutions et des difficultés à utiliser le vocabulaire attendu (mots clés, explicitation des valeurs...) qui ont pénalisé les candidats.

Le jury a apprécié la préparation de grande qualité de certains candidats.

Résultats

Notes obtenues par les candidats sur l'épreuve d'entretien avec le jury	Moyenne	14,5 /20
	Note mini	07,5 / 20
	Note maxi	20 / 20

Ressources mobilisables

Afin de préparer cette épreuve, le jury conseille aux futurs candidats de prendre connaissance des documents et sites suivants :

- La description de l'organisation et des attendus de [l'épreuve d'entretien avec le jury](#)
- Le [référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation](#)
- Les droits et obligations du fonctionnaire « [mes droits et obligations](#) »
- Les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du code de l'Education.
- Les vade-mecum « [la laïcité à l'École](#) » et « [agir contre le racisme et l'antisémitisme](#) »
- « Qu'est-ce que la laïcité ? », Conseil des sages de la laïcité, janvier 2020
- Le parcours magistère « [faire vivre les valeurs de la République](#) »
- « [L'idée républicaine aujourd'hui](#) », Conseil des sages de la laïcité
- « La République à l'École », Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- Le site [IH2EF](#)

8 Conclusion

Les candidats doivent impérativement préparer simultanément toutes les épreuves qui composent ce concours. Il ne faut pas attendre les résultats de l'admissibilité pour préparer les épreuves d'admission.

Il est vivement recommandé aux candidats de se rendre dans un lycée professionnel, afin d'approcher la réalité de l'environnement et des pratiques du futur métier et de découvrir les aspects organisationnels d'un établissement dans son environnement économique et partenarial.